



Aide au logement étudiante en thèse

Par Visiteur

Je suis étudiante en thèse depuis mars 2008.

J'ai un contrat CDD avec l'INSERM de 1187,44 euros à peu près (imposable 1212,34 euros) que termine fin octobre. Depuis octobre je bénéficierai d'une allocation doctorale co-financée par le GRRC et la FFC (Groupe de Réflexion sur la Recherche Cardiovasculaire et Fédération française de cardiologie) pour un an. La bourse sera de 1300 euros à peu près.

J'aimerais savoir si en tant qu'étudiante-salarié, je peux bénéficier de l'aide au logement (loyer 935 euros).

merci d'avance

Par Visiteur

Chère madame,

Je suis étudiante en thèse depuis mars 2008.

J'ai un contrat CDD avec l'INSERM de 1187,44 euros à peu près (imposable 1212,34 euros) que termine fin octobre. Depuis octobre je bénéficierai d'une allocation doctorale co-financée par le GRRC et la FFC (Groupe de Réflexion sur la Recherche Cardiovasculaire et Fédération française de cardiologie) pour un an. La bourse sera de 1300 euros à peu près.

J'aimerais savoir si en tant qu'étudiante-salarié, je peux bénéficier de l'aide au logement (loyer 935 euros).

Oui, il n'y a rien qui s'y oppose en soit mais il faut voir si votre salaire ne dépasse pas les plafonds prévus par la CAF.

Il existe un moyen très simple de le savoir. La CAF met en ligne un petit logiciel de calcul. Une fois les données bien remplies, vous connaîtrez le montant exacte de votre allocation.

Voici le lien:

http://www.caf.fr/wps/portal!/ut/p/c1/04_SB8K8xLLM9MSSzPy8xBz9CP0os3hLf2dfY0cn35AAF19LA6MA_8Awr2AnAwN3c_1wkA6zeAMcwNEAlg83wdLb39DAyMfC1SvQ1xiowFjfzyM_N1W_IDs7zdFRUREAhqGAaw!!/dl2/d1/L2dJQSEvUUt3QS9ZQnB3LzZfOU9DTTnBQk1UOUtPMTAyTDhFSIFNMzAwRzA!/

Très cordialement.

Par Visiteur

Merci j'ai déjà fait la simulation d'aide sur le site mais je ne sais pas si ma bourse est considéré comme salaire ou pas. Le logiciel demande "Vous exercez une activité professionnelle?".

j'ai essayé les deux options mais dans aucun des cas je trouve ma situation, étudiant-salarié ne figure pas.

Selon le logiciel je peux choisir entre étudiant (et j'aurai droit à l'aide) ou salarié à temps plein (et je l'aurai pas).

Par Visiteur

Chère madame,

Merci j'ai déjà fait la simulation d'aide sur le site mais je ne sais pas si ma bourse est considéré comme salaire ou pas. Le logiciel demande "Vous exercez une activité professionnelle?".

j'ai essayé les deux options mais dans aucun des cas je trouve ma situation, étudiant-salarié ne figure pas.

Selon le logiciel je peux choisir entre étudiant (et j'aurai droit à l'aide) ou salarié à temps plein (et je l'aurai pas).

Vous avez le statut étudiant mais vous devez bien indiquer votre bourse dans le cadre de vos revenus annuels.

Très cordialement.